

Rapport de Présentation
Compte Administratif
2023



SOMMAIRE

1. Section de fonctionnement

1.1 Résultats des exercices 2023 et 2022

1.2 Les recettes réelles de fonctionnement

1.3 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultat Global de l'exercice

4. Ratios d'analyse financière

5. Les Budgets Annexes

5.1 Lotissement Les Mimosas

5.2 Port

L'article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le présent rapport présente donc les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (Maire) qui rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin. En parallèle figure le Compte de Gestion, établi par le Percepteur, qui doit être en parfaite concordance avec le Compte Administratif

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la Commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également pour autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace, pour sa part, les programmes d'investissement. Ces différents programmes permettent de répondre aux attentes des administrés quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2023 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

1. Section de fonctionnement

1.1 Résultats des exercices 2023 et 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
011	Charges à caractère général	5 164 291,03	5 257 747,48	1,81%
012	Charges de personnel	11 500 933,77	11 796 572,55	2,57%
014	Atténuation de produits	654 607,33	876 368,45	33,88%
65	Autres charges de gestion courante	4 332 966,64	4 331 476,87	-0,03%
66	Charges financières	611 872,61	687 343,84	12,33%
67	Charges exceptionnelles	27 680,14	11 773,91	-57,46%
68	Dotations aux amortissements et provisions		33 930,89	
	Total Dépenses Réelles	22 292 351,52	22 995 213,99	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 313 991,79	1 272 845,96	-3,13%
	Total Dépenses d'ordre	1 313 991,79	1 272 845,96	
	TOTAL DES DEPENSES	23 606 343,31	24 268 059,95	2,80%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
013	Atténuations de produits	266 420,43	288 835,04	8,41%
70	Produits des services, domaine	1 559 418,95	1 166 879,32	-25,17%
73	Impôts et taxes	20 498 791,91	21 606 662,06	5,40%
74	Dotations et participations	4 314 442,95	4 576 949,48	6,08%
75	Autres produits de gestion courante	1 355 342,14	1 451 390,40	7,09%
76	Produits financiers		30,60	
77	Produits exceptionnels	324 927,71	98 571,24	-69,66%
78	Reprises sur provisions		45 293,16	
	Total Recettes Réelles	28 319 344,09	29 234 611,30	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	42 922,45	92 702,73	115,98%
	Total Recettes d'ordre	42 922,45	92 702,73	
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 050 193,52	1 806 116,75	
	TOTAL DES RECETTES	30 412 460,06	31 133 430,78	2,37%

Au vu des résultats ci-dessus, l'excédent de fonctionnement 2023 est de 6 865 370,83 €, qu'il conviendra d'affecter au budget 2024. Pour rappel, l'excédent 2022 était de 6 806 116,75 €.

1.2 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 29 234 611 €, elles étaient de 28 319 344 € en 2022. Elles connaissent donc une augmentation de 3,23 % et se décomposent de la façon suivante :

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Impôts / taxes	19 570 079 €	20 498 791 €	21 606 662 €	5,4 %
Dotations, Subventions ou participations	4 321 657 €	4 314 442 €	4 576 949 €	6,08 %
Recettes d'exploitation	2 744 659 €	2 914 760 €	2 618 269 €	-10,17 %
Autres recettes	305 552 €	591 347 €	432 729 €	-46,96 %
Total Recettes de fonctionnement	26 941 950 €	28 319 344 €	29 234 611 €	3,23 %

Pour information, les recettes d'exploitation regroupent les chapitres 70 et 75. Elles incluent notamment les produits et services du domaine (concessions cimetière, produits du stationnement, redevances d'occupation du domaine public, redevances du centre de loisirs, de la crèche, de la médiathèque...) ainsi que les autres produits de gestion courante (comme les revenus des immeubles, par exemple).

Les autres recettes concernent les chapitres 013 « atténuation de charges » et 77 « produits exceptionnels ». On y retrouve par exemple les remboursements sur charges de personnel (maladie, contrats aidés) ainsi que le produit des cessions ou encore des avoirs ou remboursement sur factures.

Evolution des recettes :

- **002 Résultat de fonctionnement reporté :** - 11,91%, -244 076 €
- **013 Atténuation de charges :** + 8,41%, +22 414 €. Ce poste comprend les remboursements sur rémunérations du personnel (maladie 56 290€, contrats aidés 77 750 €, congés paternité 6 656 €, participation Pôle Emploi à la formation du poste d'accueil) ainsi que la part agent des tickets restaurant en nette augmentation cette année suite à l'augmentation de la valeur faciale des tickets attribués.
- **Chapitre 70 Produits du domaine et des services :** - 25,17%, -392 539 €. Ce chapitre englobe les droits de stationnement (360 802 €), les concessions cimetière (35 539 €), les redevances d'occupation du domaine public (Casino, RODP...), le forfait post-stationnement en nette progression en 2023 (+ 22 000 €), l'intéressement sur chiffre d'affaire sur la publicité du mobilier urbain (en 2023, encaissement des exercices 2021 et 2022), les produits de la Médiathèque, de l'école de Musique, du Centre de loisirs et de la Maison des Jeunes, de la crèche ou encore de la cantine. La baisse de ce chapitre s'explique par un retraitement comptable. En effet, jusqu'à cette année, la participation de la CAF et de la MSA pour la crèche, le Centre de Loisirs ou le RPE était imputée sur ce compte, elle est désormais passée au chapitre 74.

- **Chapitre 73 Impôts et taxes** : + 5,40%, + 1 107 870 €. Les recettes des impôts directs ont considérablement augmenté en raison de l'augmentation des bases, les taux communaux n'ayant pas été augmentés. Quelques postes augmentent légèrement comme les taxes sur les terrasses : +24 509 €, celles des clubs de plage (+6 220 €) ou encore le produit des jeux (+ 21 893 €). D'autres connaissent une augmentation très sensible, comme la taxe sur la consommation finale d'électricité (+ 133 924 €) ou encore le produit de la taxe de séjour (+ 241 228 €). La taxe additionnelle aux droits de mutation connaît quant à elle une nette diminution – 346 697 €) expliquée par la stagnation du marché immobilier. Les taxes sur terrains devenus constructibles ont continué de croître en 2023 et représentent 107 242 €, soit une augmentation de 9 366 €.
- **Chapitre 74 Dotations, subventions et participations** : + 6,08%, + 262 506 €. Malgré une baisse des dotations d'Etat (- 7 479 € pour la DGF et – 29 758 € pour la DNP), ce chapitre a tout de même enregistré une progression, essentiellement expliquée par un retraitement comptable évoqué précédemment, la comptabilisation au compte 7478 de la participation de la CAF à la Maison des Jeunes (21 507 €), au poste de coordinateur (34 294 €), au Centre de Loisirs (150 875 €) ou encore à la crèche (312 650 €). Il convient également de préciser que la participation des communes à la mutualisation de la Police Municipale (représentant environ 200 000 €) n'a pas été titrée sur 2023, elle fera l'objet d'une régularisation sur l'exercice 2024. Les subventions d'Etat sont en nette régression, puisque la commune avait bénéficié en 2022 d'un fonds d'aide pour le personnel handicapé à hauteur de 16 356 €, non reconduit sur 2023. Il en va de même pour les subventions du Département (- 6 380 €). En 2023, cette participation représente 14 189 € pour le fonctionnement de l'Ecole de Musique et 3 100 € versés dans le cadre d'appels à projets pour les ateliers de la Festa Major et le nettoyage des plages.
- **Chapitre 75 Autres produits de gestion courante** : + 7,09%, + 96 048 €. Ce poste comprend essentiellement le revenu des immeubles. La progression constatée sur 2023 s'explique par l'augmentation de la redevance versée par la Camping (+ 50 000 €) et par le Port (+ 10 000 €) ainsi que par la revalorisation des divers loyers et régularisation d'un trimestre des loyers versés par la Gendarmerie.
- **Chapitre 77 Produits exceptionnels** : -69,66%, - 226 356 €. En 2022, 63 950 € avaient été titrés correspondant à une astreinte pour occupation illégale. Le produit des cessions est également à la baisse (- 138 205€) et correspond pour l'exercice aux parcelles AK 834, AR 102, AN 182 et AN 421
- **Chapitre 78 Reprise sur amortissements et provisions** : En 2023, 45 293 € ont ainsi été repris sur les provisions constituées par le passé, afin de couvrir une partie des admissions en non-valeur.

1.3 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 22 995 213 €, elles étaient de 22 292 351 € en 2022, soit une hausse de 3,15 %.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Charges de gestion	8 248 288 €	9 497 257 €	9 589 223 €	0,97 %
Charges de personnel	10 824 768 €	11 500 933 €	11 796 572 €	2,57 %
Atténuation de produits	572 707 €	654 607 €	876 368 €	33,88 %
Charges financières	687 297 €	611 872 €	687 343 €	12,33 %
Autres dépenses	86 951 €	27 680 €	45 703 €	65,11 %
Total Dépenses de fonctionnement	20 420 013 €	22 292 351 €	22 995 213 €	3,15 %

Pour information, les charges de gestion regroupent les chapitre 011 « charges à caractère général » et 65 « autres charges de gestion courante ». Les autres dépenses englobent quant à elles les chapitres 67 « charges exceptionnelles » et 68 « dotation aux provisions et amortissements ».

Evolution des dépenses :

- **Chapitre 011 Charges à caractère Général** : Alors que ce poste avait augmenté de plus de 14% en 2022, la hausse est très maîtrisée pour 2023, avec seulement **1,81%**, soit **93 456 €**.
 - Electricité : + 218 401 €. Malgré une consommation maîtrisée (éclairages led, extinction de l'éclairage public de minuit à six heures, baisse de la température dans les bâtiments communaux), la hausse est due à l'explosion des tarifs.
 - Chauffage Urbain : + 6715 €. Comme l'électricité, les tarifs du gaz ont connu une nette progression en 2023.
 - Carburants : - 34 093€. Globalement le prix des carburants a été plus bas en 2023 qu'en 2022. De plus, les nouveaux véhicules ne sont plus thermiques, mais électriques.
 - Autres fournitures non stockées : + 11519 €. Il s'agit essentiellement des produits pharmaceutiques et des changes de la crèche (6 769 €), des produits pharmaceutiques du

CTM (2 000 €), des consommables informatiques (8 500 €) et des produits vendus à la boutique du Jardin des Plantes (5 250 €)

- Vêtements de travail : - 6 202 €. Il s'agit des vêtements et équipements des agents de la crèche (253 €), des services techniques (78 214 €) et de la Police Municipale (16 000 €).

- Matières et fournitures bâtiments : - 68 470 €. Il s'agit du matériel destiné à l'entretien et à la réparation des bâtiments communaux. La forte diminution s'explique par le fait que le matériel destiné aux travaux en régie est directement payé en investissement au compte 2158 afin de pouvoir récupérer la TVA dans le cadre du FCTVA.

- Contrats de prestations de services : +105 863 €. Ce poste comprend notamment les transports urbains (en progression pour 2023), la mise à jour des horodateurs (17 200 €), l'entretien paysager pour les canaux et les espaces verts, les repas de la cantine, de la crèche et du Centre de Loisirs. Comme en 2022, cette progression s'explique essentiellement par un retraitement comptable. En effet, les repas de la crèche étaient encore payés au 6288 en 2022 (31 000 €), tout comme la surveillance des plages au compte 6228, pour 65 213 €. Ces comptes connaissent en conséquence une diminution sur l'exercice.

- Locations mobilières : - 53 358 € (TPE, plieuse, photocopieurs, véhicules, hangars... Divers éléments expliquent cette diminution : pas de facturation par le Collège pour l'utilisation du gymnase (14 456 € en 2022), location des véhicules utilisés par la Patrouille de France payée sur ce compte en 2022 (5 650 €), location d'une balayeuse en 2022 pour 12 000 € régularisation sur les exercices précédents de l'utilisation du stand de tir de la Police Municipale (2 850 € de plus en 2022) ou encore location de nacelles et de minipelles par les espaces verts représentant 5 570 € en 2022.

- Entretien des réseaux : - 52 498 €. Moins de passages qu'en 2022 pour le nettoyage, le curage et le débroussaillage des canaux

- Entretien bois et forêts : - 77 391 €. Traitement des palmiers (64 149 € en 2023 contre 165 832 € en 2022), entretien du Parc de la Prade (22 410 € en 2023), élagages divers (31 430 € en 2023), nettoyage de parcelles, abattages d'arbres...

- Entretien du matériel roulant : + 25 688 €. Entretien de tous les véhicules et matériel roulant (tondeuses, balayeuse...). Poste fluctuant en fonction des réparations réalisées.

- Entretien autres biens mobiliers : - 21 998 €. Entretien du matériel (tronçonneuses, débroussailleuses, postes de secours... Forte baisse des dépenses des services Garage et Patrimoine, notamment sur les postes de secours, où une importante remise en état avait été effectuée en 2022.

- Maintenance : + 16 794 €. Il s'agit de tous les contrats de maintenance (fibre et vidéo-protection, horodateurs, pluviaux, logiciels et photocopieurs, défibrillateurs, ascenseurs, cloches de l'Eglise, moyens de chauffage, tractopelle, site internet. L'augmentation s'explique en partie par la hausse de la maintenance de la fibre et vidéo-protection (+ 9 400 €) et en général par une hausse des prix de l'ensemble des contrats de maintenance.

- Primes d'assurances : + 31 153 €. Il s'agit des assurances RC, protection juridique, véhicules, auto-collaborateurs, expositions temporaires. Forte hausse des cotisations en 2023.

- Frais d'actes et de contentieux : + 22 505 €. Sur 2022, seuls trois trimestres de l'assistance juridique avaient été réglés, d'où 18 900 € de plus en 2023

- Rémunérations diverses: - 75 804 €. Ce poste comprend notamment l'abonnement ORFEOR (gestion de la dette, les analyses des eaux de baignade, le transport de fonds, les divers diagnostics et études, certaines animations, le traitement des déchets, des missions d'assistance... La diminution s'explique essentiellement par un retraitement comptable : la surveillance des manifestations est désormais payée au compte 611 (près de 65 000 € en 2022).

- Annonces et insertions: + 31 020 €. Il s'agit des publications de marchés publics

- Fêtes et cérémonies: +19 569 €. Le réalisé est proche de celui de 2022. La différence s'explique par un retraitement comptable : certaines manifestations payées au 6257 en 2022 l'ont été au 6232 en 2023, ce qui explique la diminution constatée au 6257 (réceptions) en 2023.

- Frais de télécommunications: - 9930 €. Téléphones fixes, mobiles, internet. La baisse est liée à un retraitement comptable, puisque certaines licences ORANGE sont désormais payées au 6518.

- Frais de nettoyage des locaux: - 12 804 €. En 2022 un appartement insalubre avait l'objet d'un nettoyage complet et les vitres extérieures de divers bâtiments communaux avaient été faites.

- Concours versé au Groupement de rattachement: - 11 120 €. Il s'agissait de la participation de la Commune versée jusqu'en 2022 à Sud Roussillon pour la mutualisation du service informatique

- Autres services extérieurs: - 21 291 €. Intervention catalan dans les écoles, participation à la formation des nageurs-sauveteurs (10 000 €), sorties des écoles (classe de neige, équitation...), sorties du Centres de Loisirs et de la Maison des Jeunes. La diminution s'explique par un retraitement comptable évoqué précédemment : les repas fournis à la crèche ont en effet été payés au compte 611 en 2023 (cela représentait 25 849 € en 2022).

- Taxes Foncières: + 9 987 €. L'augmentation est liée à la revalorisation des bases et à certaines acquisitions effectuées par la Commune.

- Autres impôts locaux (taxes d'habitation): + 25 400 €. TH de l'Hôtel du Port et taxation des logements vacants suite à la remise à jour des fichiers par les services fiscaux.

- **Chapitre 012 Charges de Personnel** : Alors que ce poste avait augmenté de 6,25% en 2022, la hausse est maîtrisée pour 2023 avec une progression de 2,57 % représentant 295 638 €.

Des articles sont en hausse :

- La rémunération des titulaires : + 127 031 €
- Les primes de titulaires : + 9 269 €
- La rémunération des non titulaires : + 22 865 €
- D'autres charges sociales diverses : + 197 282 €

Concernant les titulaires, 4 agents ont été stagiairisés en juillet 2023 et 3 ont intégré la collectivité par voie de mutation ou de détachement (en février pour le premier, avril pour le second et décembre pour le dernier). Il convient d'ajouter à cela la revalorisation de la valeur du point de 1,5% au 1^{er} juillet 2023 ainsi que l'attribution de points d'indice majoré au bas de

grille des agents de catégorie C et au bas de grille de la catégorie B (dans les deux premiers grades). Cette actualisation concerne à la fois les titulaires et les contractuels de droit public.

Neuf départs ont été comptabilisés pour mutation, licenciement ou mise à la retraite et tous n'ont pas été remplacés.

L'accroissement des autres charges sociales (+ 197 282 €) correspond exclusivement à l'augmentation de la valeur des tickets restaurant remis aux agents (la part agent, soit 40% est prélevée en recette au chapitre 013).

D'autres articles sont en baisse :

- La Prime d'indemnité inflation concernant les titulaires, non titulaires et emplois d'insertion (- 22 300 €). Elle n'a été versée qu'en 2022 et remboursée à la Collectivité par l'URSSAF.
- Rémunération des emplois d'insertion : -85 519 €. En 2022 la Collectivité comptait davantage de CUI (18 en janvier 2022 contre 11 en janvier 2023)
- Rémunération des apprentis : - 14 226 €. Comme pour les contrats aidés, la Collectivité comptait jusqu'à 4 apprentis à certaines périodes de 2022 contre 2 en 2023. Au 31 décembre 2023 il n'en restait qu'un parmi les effectifs.

A noter que les charges sociales se trouvent également directement impactées par ces éléments.

- **Chapitre 014 Atténuation de produits** : +33,88%, + 221 761 €. Il s'agit du reversement de la Taxe de séjour à l'Office de Tourisme et de la taxe additionnelle au Département

- **Chapitre 65 Autres charges de gestion courante** : - 0,03%, - 14 89 €. Ce chapitre est relativement stable par rapport à 2022, mais les comptes présentent des évolutions sensibles entre les deux exercices :-
 - Autres redevances, brevets, concessions : + 41 062 €. Ce compte regroupe tous les hébergements de logiciels (placier, archives, oxalis, autocad, gestion du courrier...). La hausse s'explique d'une part par l'acquisition de nouveaux contrats en 2023 mais également par un retraitement comptable : les licences payées à Orange en 2022 sur le compte 6262 « téléphonie » l'ont été sur le 6518 en 2023 (21 712 €).
 - Créances admises en non-valeur : + 115 032 €. Très peu d'admissions en non-valeur avaient été présentées par le Trésorier en 2022, d'où une importante régularisation en 2023.
 - Subvention à l'Office de Tourisme : - 200 000 €. En 2022, 200 000 € correspondant au solde de la subvention 2021 avaient été régularisés sur l'exercice. Le montant de la subvention reste cependant stable.

- **Chapitre 66 Charges financières** : +12,33 %, + 75 471 €. Cette augmentation s'explique par les nouveaux intérêts de l'emprunt souscrit en 2022 ainsi que par la hausse des taux d'intérêts pour les emprunts à taux variable.

- **Chapitre 67 Charges exceptionnelles** : -57,46%, -15 906 €. Diminution des mandats émis en annulation de titres sur les exercices précédents

- **Chapitre 68 Dotation aux provisions et amortissements :** + 33 930 €. Règlementairement, la Commune a provisionné cette somme pour d'éventuelles créances douteuses.

2. Section d'investissement

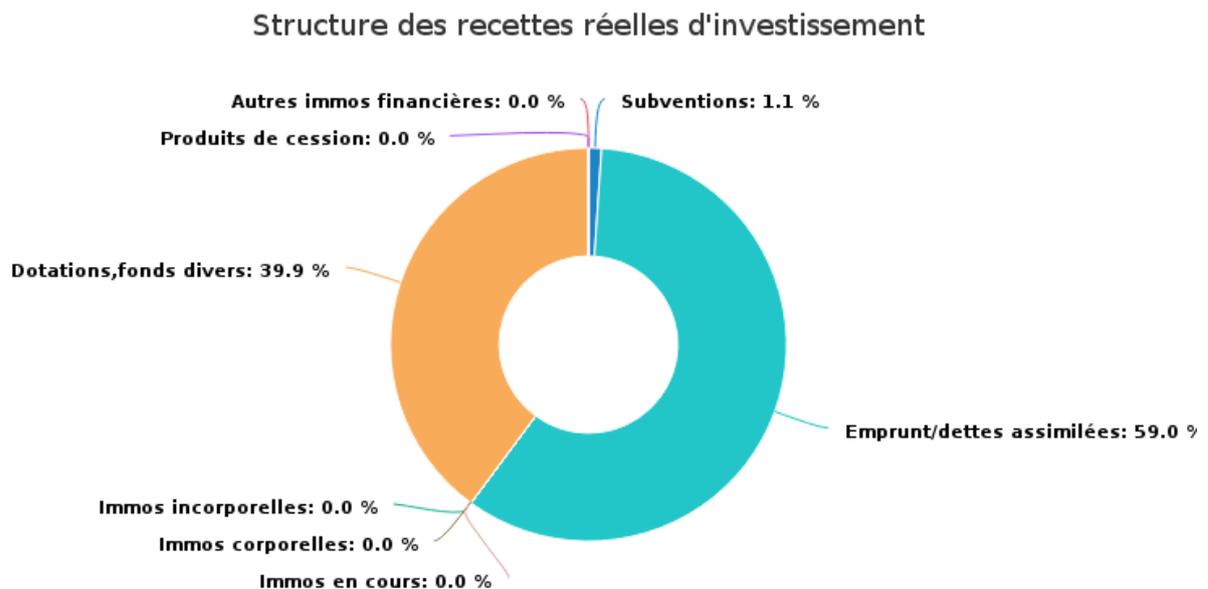
A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

2.1 Les recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, Département, Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 14 670 214 €, elles étaient de 8 626 846 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Subvention d'investissement	922 873 €	91 087 €	156 086 €	71,36 %
Emprunt et dettes assimilées	3 555 333 €	1 275 000 €	8 662 416 €	579,41 %
Dotations, fonds divers et réserves	4 734 902 €	7 260 758 €	5 851 711 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	<i>3 870 798 €</i>	<i>5 000 000 €</i>	<i>5 000 000 €</i>	<i>0 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total recettes d'investissement	9 236 836 €	8 626 846 €	14 670 214 €	70,05 %

Détail des recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2023 :

- Subventions d'investissement : 156 086 €. Il s'agit du solde de la subvention octroyée par la Région pour la première tranche du Baladoir (101 4632 €) et du produit des amendes de police (54 624 €).

- Emprunt et dette : 8 662 416 €. Il convient de préciser certains éléments concernant ce montant. En effet, le nouvel emprunt souscrit en 2023 ne représente que 2 000 000 €. Le reste, soit 6 662 416 € correspond au montant du remboursement temporaire de certains emprunts de type revolving, que la Commune a décidé d'effectuer pour économiser les intérêts sur la période. Cette même somme se retrouve en dépense (puisqu'il a fallu dans un premier temps rembourser les emprunts avant de les décaisser à nouveau avant le 31 décembre). La Commune a, durant cette période, continuer d'honorer le remboursement du capital dû et a ainsi continué son désendettement tout en économisant les intérêts.

- Dotations, fonds divers et réserves : 5 851 711 €. Ce chapitre intègre le FCTVA, à hauteur de 686 815 € (contre 1 860 763 € en 2022, correspondant à deux exercices), le produit de la Taxe d'Aménagement (164 896 €) et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 5 000 000 €.

Pour information, les dépenses d'ordre s'élèvent à 1 272 845 € et correspondent aux amortissements passés sur l'exercice.

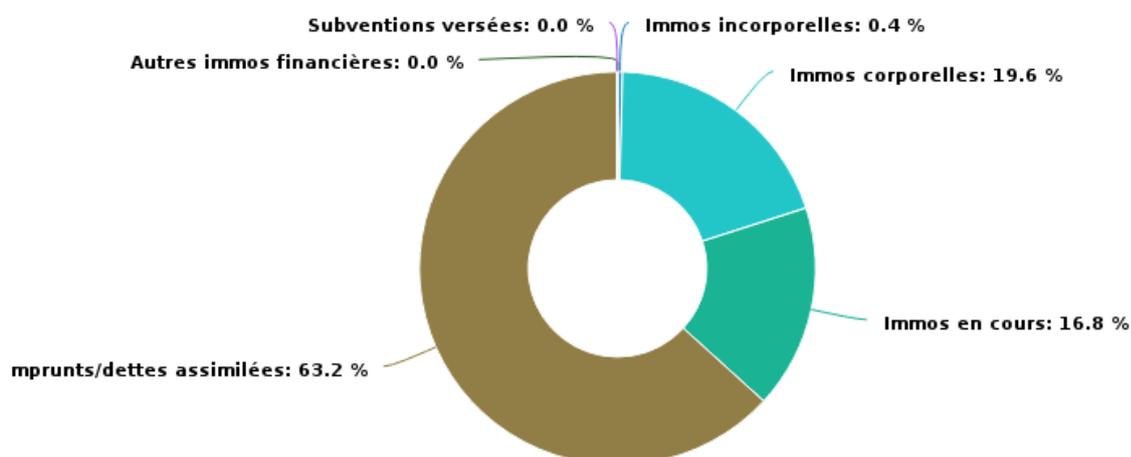
2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 14 963 169 €, elles étaient de 6 146 606 € en 2022.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Immobilisations incorporelles	61 155 €	125 242 €	61 087 €	-51,22 %
Immobilisations corporelles	3 280 255 €	1 678 206 €	2 904 489 €	73,07 %
Immobilisations en cours	2 745 025 €	1 558 772 €	2 482 514 €	59,26 %
Emprunts et dettes assimilées	4 326 424 €	2 614 958 €	9 355 084 €	257,75 %
Autres dépenses d'investissement	13 584 €	169 426 €	159 994 €	0 %
Total dépenses d'investissement	10 426 446 €	6 146 606 €	14 963 169 €	143,44 %

Comme pour les recettes, il convient de relativiser les dépenses liées aux emprunts, puisque 6 662 416 € correspondent au remboursement des emprunts évoqué précédemment. Le remboursement du capital de la dette représente 2 692 668 €

Les principales opérations de 2023 (ainsi que le montant des restes à réaliser sont les suivantes :

Opérations	Montant réalisé	Restes à Réaliser
Parking Grand Stade	8 272,80	42 607,20
Réfection étanchéité des toits terrasses	0,00	9 204,78
Restaurant toit capitainerie	4 800,00	54 600,00
Restauration toiture Mas des Capellans	125 244,00	2 556,00
Mise en sécurité poste pompage de l'Aygal	0,00	10 840,80
Aménagement Boulevard Urbain RD 612	34 957,20	248 239,80
Aménagement poste secours Rodin	5 577,12	277 236,88
Etude de raqualification quartier du Port	97 200,00	14 520,00
Signalisation intérieure locale	756,00	0,00
Grand Stade (photovoltaïque, accueil, requalification terrain de tennis...	570 604,98	593 421,35
Centre commercial des Capellans	249 655,32	123 898,07
Aires de repos pistes cyclables	0,00	231 600,00
Aménagement 28 rue Duhamel (démolition)	0,00	275 000,00
Maîtrise d'œuvre Maison de santé	42 066,00	153 846,00
Révision du PLU et documents d'urbanisme	0,00	82 758,00
Etudes de géomètres	19 657,40	9 832,20
Mission architecture paysagiste conseil	1 930,00	4 750,00
Licences, logiciels et matériel informatique	112 316,12	97 883,47
Video protection	340 368,69	178 713,53
Matériel et outillage	370 800,30	74 446,99
Aires de Jeux	208 926,36	0,00
Mobilier	70 458,03	29 459,50
Mobilier urbain	17 028,90	25 083,60
Borne de recharge véhicules électriques	0,00	11 982,00
Matériel de transport	468 026,32	117 278,76
Acquisition de terrains et bâtiments	248 239,85	365 765,09
Subventions versées rénovation façades centre ancien	2 784,68	0,00
Restauration Eglise	91 550,24	10 559,36
Aménagement des bâtiments communaux	462 689,74	416 778,45
Réhabilitation Chapelle Villerasse	281 182,99	10 108,22
Travaux cimetière et enfeus	416 729,66	287 132,15
Aménagement des écoles	70 915,17	864 194,03
Eclairage Public	18 203,86	64 025,49
Aménagements divers carrefours	19 392,00	1 110,00
Réseaux divers	71 780,66	142 073,25
Décorations de Noël	32 429,34	0,00
Pluvial route Sainte Beuve vers Guy de Maupassant	0,00	147 504,67
Aménagement des canaux	11 400,00	35 870,40
Signalisation horizontale et directionnelle	36 866,37	2 748,10
Fontainerie	3 940,80	0,00
Petits aménagements urbains	22 962,52	5 472,00
Travaux de voirie (marché à bons de commande)	244 920,78	141 985,47
Aménagement Baladoir	523 273,02	2 373 897,97
Maîtrise d'œuvre aménagement quartier Sainte Beuve Les Salobres	39 444,00	124 352,40
Arrosage automatique	21 178,32	0,00
Végétaux pour espaces verts	19 118,00	0,00
Aménagement Jardin des Plantes	44 630,45	156 554,71
Remise en état des digues du Port (Maîtrise d'œuvre)	10 891,20	0,00
Equipement des postes de secours	7 706,40	0,00
TOTAL Opérations	5 450 875,59	7 819 890,69

3. Résultat global de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	24 268 058 €	29 327 313 €	5 059 255 €
Section d'investissement	15 064 191 €	15 951 379 €	887 188 €
Total	39 332 249 €	45 278 692 €	5 946 443 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	1 806 116 €	-
Section d'investissement	0 €	4 660 943 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	24 268 058 €	31 133 429 €	6 865 371 €
Section d'investissement	15 064 191 €	20 612 322 €	5 548 131 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	7 819 890 €	640 149 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	24 268 058 €	31 133 429 €	6 865 371 €
Section d'investissement (avec RAR)	22 884 081 €	21 252 471 €	- 1 631 610 €
Total	47 152 139 €	52 385 900 €	5 233 761 €

4. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit aux compte 1641 et 1644) des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

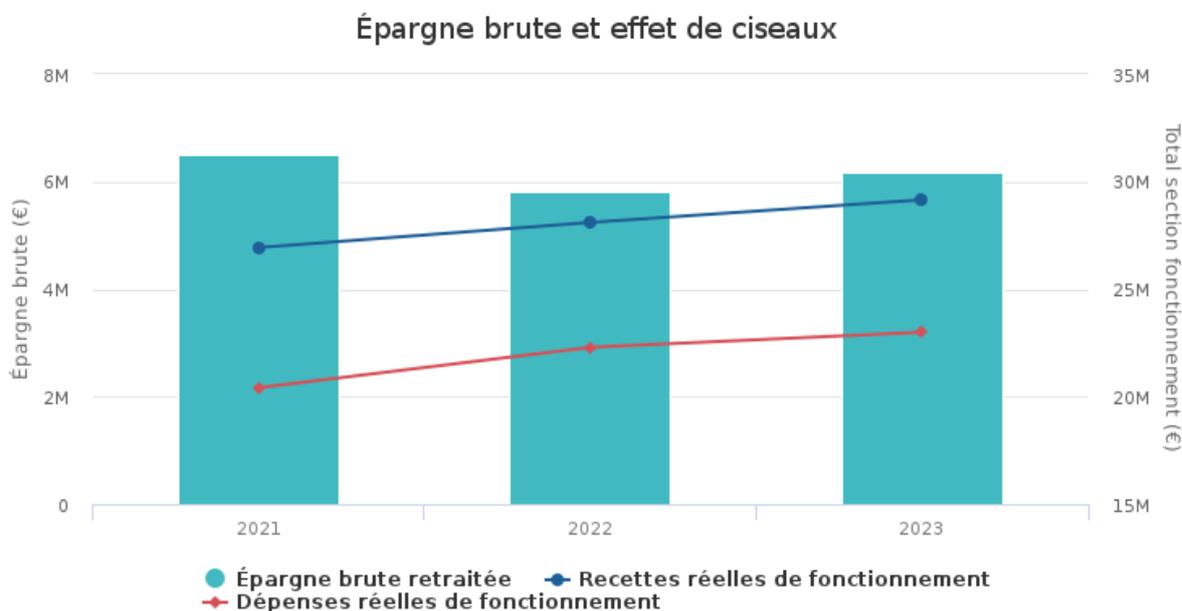
A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Recettes Réelles de fonctionnement	26 941 950	28 319 344	29 234 611	3,23 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>114 488</i>	<i>324 927</i>	<i>98 571</i>	<i>-69,66 %</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	20 420 013	22 292 351	22 995 213	3,15 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>86 951</i>	<i>27 680</i>	<i>11 773</i>	<i>-57,47 %</i>
Epargne brute (€)	6 512 976	5 808 478	6 159 088	6,04%
Taux d'épargne brute %	24,18 %	20,67 %	21,13 %	-
Amortissement du capital de la dette	4 326 424 €	2 614 958 €	2 692 668 €	2,97%
Epargne nette (€)	2 186 552 €	3 193 520 €	3 466 420€	8,55%
Encours de dette	30 561 564 €	29 221 606 €	28 528 937 €	- 2,37 %
Capacité de désendettement	4,69	5,03	4,63	-

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec application des retraitements comptables). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.



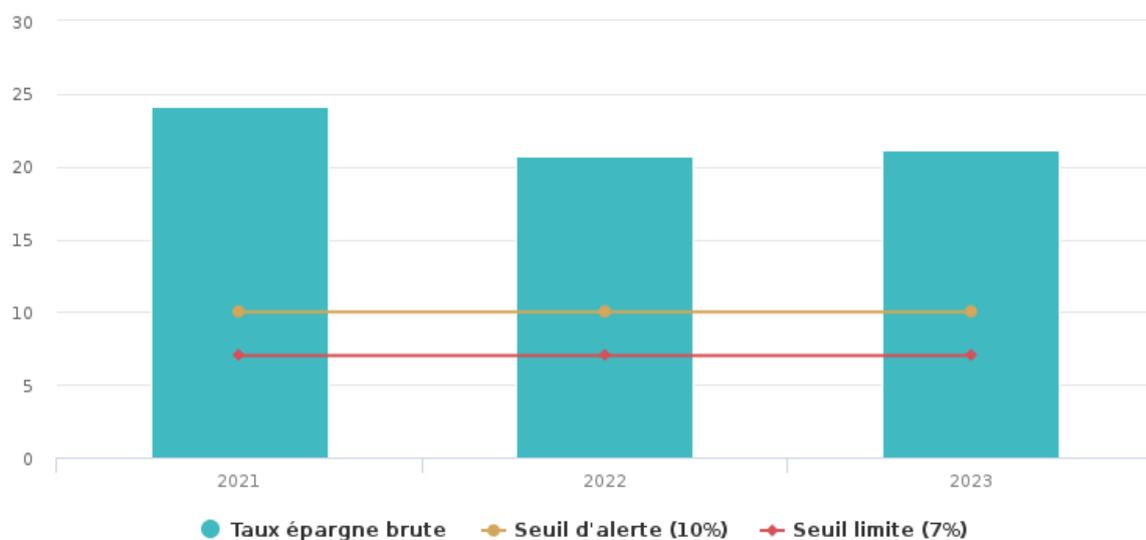
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

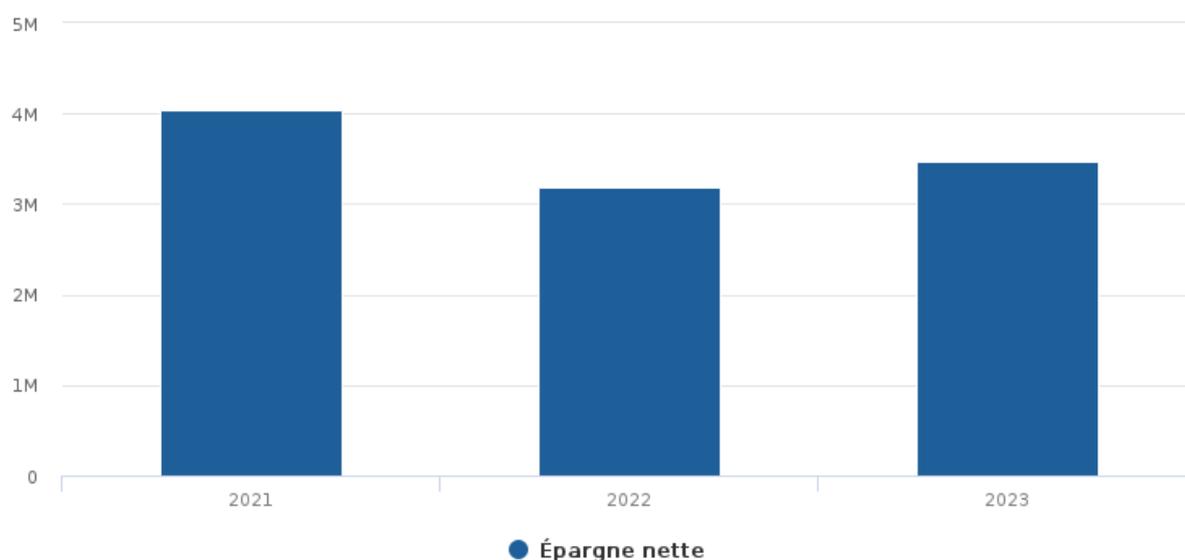
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 15% en 2021 (DGCL – Données DGFIP).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



Épargne nette



La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet. Au 31 décembre, 2022, ce ratio était de 5,03 années. Il est passé à 4,63 années.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2022 (bulletin d'information statistique de la DGCL 2022).

5. Les Budgets Annexes

5.1 Budget Lotissement Les Mimosas

Il reste à ce jour une parcelle à la vente, ce qui explique le maintien de ce budget annexe.

Au cours de l'exercice 2023, deux écritures d'ordre ont été enregistrées visant à régulariser les stocks encore en cours, pour un montant total de 13 071,12 €.

Les résultats de l'exercice sont les suivants :

- Solde d'exécution de la section de fonctionnement : 13 071,12 €
- Solde d'exécution pour la section d'investissement : 682 800,00 €

Ces résultats seront affectés sur le budget 2024.

5.2 Budget du Port

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement représentent 4 394 255 €, soit une augmentation de 2,47 % par rapport à l'année précédente.

Les recettes réelles de fonctionnement ont pour leur part augmenté de 3,36 % en 2023 et atteignent 5 189 444 €.

Les opérations d'équipement en investissement se sont élevées à 678 677 € en 2023 et concernent essentiellement la déconstruction et la reconstruction du Quai I.

Le détail de l'exécution budgétaire est le suivant :

DEPENSES D'EXPLOITATION					
Chapitre	Libellé	Réalisé	Chapitre	Libellé	Réalisé
Opérations réelles		4 394 255,64	Opérations réelles		5 189 444,09
011	Charges à caractère général	2 660 889,53	013	Atténuations de charges	23343,49
012	Charges de personnel	1 473 061,59	70	Ventes produits fabriqués, prestations	4895921,99
65	Autres charges de gestion courante	50 615,55	75	Autres produits de gestion courante	205325,15
66	Charges Financières	83 585,53	77	Produits exceptionnels	64853,46
67	Charges exceptionnelles	12 976,74			
68	Dotations aux provisions et dépréciation	18 449,70			
69	Impôts sur les bénéfiques	94 677,00			
Opérations d'ordre		614 091,05	Opérations d'ordre		33648,48
042	Opérations d'ordre	614 091,05	042	Opérations d'ordre	33 648,48
			002	Excédent d'exploitation reporté	230 000,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		5 008 346,69	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		5 453 092,57
EXCEDENT D'EXPLOITATION CUMULE : 444 745,88					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Réalisé	Chapitre	Libellé	Réalisé
Opérations réelles		1 037 833,79	Opérations réelles		821 451,30
16	Emprunts et dettes assimilées	356 730,64	13	Subventions d'investissement	7980
27	Autres immobilisations financières	2 426,08	16	Emprunts et dettes assimilées	524212,5
20/21/23	Opérations d'équipement	678 677,07	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	289258,8
Opérations d'ordre		46 395,93	Opérations d'ordre		626 838,50
041	Opérations patrimoniales	12 747,45	041	Opérations patrimoniales	12 747,45
040	Opérations d'ordre	33 648,48	040	Opérations d'ordre	614 091,05
			001	Excédent d'investissement reporté	92 547,88
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		1 084 229,72	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		1 540 837,68
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE: 456 607,96 €					

Les excédents cumulés seront repris dans le budget 2024 dans le cadre de l'affectation des résultats.